

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 100 (1964)

Heft: 16

Anhang: La SPR et les problèmes de l'heure

Autor: Veillon, A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La SPR et les problèmes de l'heure

A teneur des statuts adoptés lors du Congrès de Bienne en 1962, la SPR a pour but de contribuer au développement et au progrès de la culture, de l'éducation, de l'instruction et de l'enseignement. Elle se propose par ailleurs de travailler au perfectionnement de ses membres et à la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

Voilà une mission clairement définie ! Encore faut-il en bien saisir la portée et, au travers de buts valables hier et demain peut-être, isoler les questions particulières qui s'imposent aujourd'hui aux responsables de la grande association pédagogique de Suisse romande.

Disons qu'elles sont nombreuses ! Plutôt que d'en entreprendre la longue et fastidieuse énumération, bornons-nous à choisir les plus importantes, celles qui, échappant à la banalité grise des actions journalières, imposent par leur essence même la continuité dans l'étude et la priorité dans le choix !

* * *

Premier problème, de beaucoup le plus lourd pour une association qui de tous temps a attaché un grand prix au niveau de qualification de ses membres : la relève des enseignants. Qui peut en effet ignorer aujourd'hui la grave pénurie de maîtres qualifiés qui menace l'école et nier que de sa solution dépend demain la vie du pays tout entier ?

Pénurie quantitative tout d'abord ! Due à des causes diverses — pression constante des facteurs démographiques, ceci dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, concentration dans les cités, laquelle implique la création de nouvelles classes sans qu'il soit possible de fermer celles des centres ruraux, nécessité de limiter les effectifs à des normes compatibles avec les exigences d'une pédagogie moderne — elle frappe tous les cantons où se recrutent les membres de la SPR. Ceci à vrai dire d'une manière très inégale. Si Genève a, en raison de son caractère urbain, dépassé la cote d'alerte avec son 40 % de maîtres suppléants, Vaud, Neuchâtel et le Jura bernois sont moins touchés. Il faut dire que des mesures particulières ont permis de combler en partie le déficit chronique depuis des années. Mentionnons à ce propos la solution vaudoise consistant à recruter des bacheliers formés en quelques mois, tout comme aussi ce que nos compatriotes de Suisse alémanique nomment avec raison « der zweite Weg » ; réalisée dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, cette dernière mesure permet de recruter des maîtres primaires au sein des différents corps de métier ; intéressante par le fait qu'elle offre à des éléments de valeur la possibilité de donner libre cours à d'authentiques vocations pédagogiques, elle pourrait rapidement se révéler fort dangereuse si l'autorité trouve en elle une solution de facilité au problème

de la pénurie. A ce propos, le système neuchâtelois, lequel implique la préparation d'un baccalauréat complet, paraît offrir le maximum de garanties.

Autrement grave dans ses implications profondes est l'aspect qualitatif de la question !

En effet, les transformations profondes que l'ère industrielle impose à la société du XXe siècle ont pour effet direct d'écartier de l'enseignement nombre d'éléments de valeur qui y auraient trouvé autrefois leur vocation naturelle. C'est ainsi qu'une foule de débouchés nouveaux offerts aux universitaires par une industrie en pleine expansion détourne des forces vives de l'enseignement secondaire, tandis qu'au niveau du primaire, bien révolu est le temps où la profession d'instituteur constituait pour des jeunes gens doués, mais issus de familles modestes, la seule possibilité de poursuivre des études. Loin de nous l'idée de déplorer ce fait né du progrès. Constatons simplement qu'il amenuise d'une façon singulière la plage de recrutement des enseignants, avec toutes les conséquences que cela implique. En tout état de cause, l'explosion scolaire — le mot est de M. Louis Gros, auteur d'une étude fouillée sur la situation de l'enseignement en France — perturbe gravement le recrutement normal des enseignants : si en 1940 le taux des candidats admis en section des jeunes gens de l'Ecole normale de Lausanne s'élevait à 20 %, il est passé ce printemps à 82. Ces chiffres se passent de commentaires !

* * *

Second problème : la nécessité d'une formation continue permettant un perfectionnement en cours de carrière !

Il fut un temps où le bagage intellectuel nécessaire à la vie active pouvait s'acquérir sur les bancs de l'école ou de l'auditoire. Est-il nécessaire de dire que pour la plupart des corps de métier, cela n'est plus possible de nos jours ? Pour être moins évident que dans la situation des médecins ou des savants obligés de se tenir presque jour après jour au courant des derniers progrès de leur art ou de leur spécialité, l'impératif d'une formation continue ne s'en impose pas moins au Corps enseignant. Les découvertes de la psychologie génétique applicables à la pédagogie, l'évolution des méthodes didactiques, les transformations profondes que connaissent certaines disciplines — pensons aux mathématiques ! — tout cela implique une adaptation souple à une réalité changeante. Et pourquoi ne pas parler ici du renouvellement si nécessaire à un enseignement vivant ? A notre avis, l'idéal serait de pouvoir accorder à chaque maître désireux de se retremper dans l'étude — compte non tenu des possibilités de se perfectionner en cours de carrière — un congé payé de six mois ou d'un an, l'obtention étant bien entendu subor-

donnée d'une part à dix ou quinze ans d'activité professionnelle, d'autre part à la préparation d'un travail en relation directe avec l'enseignement. L'école y trouverait son compte, car il est bien prouvé que le progrès ne s'est jamais réalisé que par l'effort personnel, le sens de la recherche et l'esprit de consécration.

* * *

Dernier point enfin, — last but not least! — la réforme de l'école. De même que l'ouvrier est compétent pour juger de l'outil que conduit sa main, de même l'enseignant est bien placé pour porter sur l'école un jugement valable, pour autant qu'il le fasse à la lumière d'une connaissance lucide de la société au service de laquelle il œuvre. On connaît sur ce point les travaux inspirés ou conduits par le Corps enseignant, entre autres le rapport du XXXe Congrès de la SPR consacré à l'école romande. Mise ainsi en évidence, la question de l'harmonisation des structures scolaires des cantons de langue française est aujourd'hui posée devant l'opinion publique. En dépit d'un accueil des plus favorables, force nous est de constater et de déplorer que l'on en soit resté au stade des résolutions platoniques. L'inertie des institutions n'est certes pas un vain mot, pas plus que les difficultés pratiques ne sont négligeables, mais il est clair que notre époque de transition appelle des décisions à la fois souples et rapides. Il n'est pas inutile de le rappeler!

Relève des enseignants, formation continue, réforme de l'école, autant de problèmes dont la portée dépasse finalement le cadre limité des institutions scolaires. Qu'on le veuille ou non, ces questions sont à l'ordre du jour et ce n'est pas le fait d'un hasard. Dans une enquête économique consacrée à « La Suisse romande en l'an 2000 », le journal « La Suisse » a réuni les avis d'une trentaine de personnalités romandes : il est symptomatique de constater que la plupart d'entre elles s'accordent à ménager aux questions d'enseignement et d'éducation une place essentielle. Si d'une part ces textes montrent la nécessité de définir et promouvoir une forme nouvelle d'humanisme à la mesure de l'âge de l'atome, ils dévoilent aussi un danger que le colonel commandant de corps Gonard exprime avec une netteté dont nous lui savons gré : « Si nous franchissons en esprit cette étape de 50 ans jusqu'au delà de l'an 2000, force nous est de constater que, si l'allure et les procédés actuels de la formation des cadres sont maintenus, caractérisés par un retard croissant, tous les plans que nous échafaudons sont caducs à l'avance, parce qu'il n'y aura personne pour en diriger la réalisation... »¹.

Montreux, avril 1964.

A. Veillon,
Président SPR.

¹ « La Suisse », numéro du 13 décembre 1963.

La Société pédagogique de la Suisse romande

Historique sommaire

La Société pédagogique de la Suisse romande (SPR) est née il y a juste cent ans, à une époque qui, vue de loin, nous paraît comme une époque heureuse et tranquille, mais qui, en réalité, était terriblement agitée par la passion politique et où, dans chacun de nos cantons et dans chacun de nos villages, les citoyens se déchiraient sur les idées de fédéralisme et de centralisation. Les instituteurs, primaires surtout, vivaient dans des conditions misérables ; ils étaient surtout mal payés et leur situation d'agents communaux, chargés en dehors de l'école de toutes sortes de besognes accessoires, était précaire, leur préparation à leur tâche pédagogique presque nulle, et leur isolement complet.

Dès 1856 cependant, une Société pédagogique vaudoise se constitua et en 1860, ce fut le tour de la Société pédagogique neuchâteloise. En revanche, les instituteurs de la Suisse allemande avaient déjà fondé en 1849, le « Schweizerischer Lehrerverein » qui, en 1862, organisa à Berne une Journée des instituteurs suisses à laquelle furent invités tous les instituteurs romands. Bon nombre de ceux-ci participèrent aux réunions de Berne et ils furent vivement impressionnés par l'importance des manifestations et par l'esprit de solidarité qui se dégageait des discussions. Ils se rendirent compte que l'obstacle de la langue paraissait insurmontable pour adhérer à la société de leurs collègues suisses-allemands,

mais ils envisagèrent la création d'un groupement des instituteurs romands. Un comité d'initiative, confié aux Neuchâtelois, et dont le secrétaire fut Numa Droz, le futur conseiller fédéral, adressa une circulaire enthousiaste à tous les membres du Corps enseignant de la Suisse romande ; elle les invitait à se tendre par-dessus les frontières cantonales « une main d'union et à chercher, dans des entretiens fraternels, à s'éclairer mutuellement sur les sujets qui les intéressent ».

Cette circulaire était datée du 27 octobre 1863. Cela semblait une gageure d'appeler à l'union des gens qui dépendaient d'autorités très diverses dans des cantons où l'organisation scolaire, dans toutes ses parties, était absolument différente. Et pourtant elle fut accueillie avec un immense succès dans toute la Suisse romande si bien que déjà en janvier 1864, des délégués de Neuchâtel, Fribourg, Vaud et du Jura bernois pouvaient se réunir à Yverdon, adopter des statuts et prévoir une séance constitutive définitive à Neuchâtel, en septembre de la même année. La Société était créée : elle comptait 510 membres dont 160 Vaudois, 120 Fribourgeois, 110 Neuchâtelois, 100 Jurassiens bernois et 20 Genevois. (1)

¹ Les Genevois se groupèrent en 1867 en une Société pédagogique genevoise à laquelle succéda en 1906 l'Union des instituteurs genevois.